

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1877.

Rapport des Commissions réunies des Finances et des Travaux Publics, chargées d'examiner le Projet de Loi autorisant des restitutions de cautionnements en garantie de concessions de chemins de fer.

(Voir les Nos 192 et 200 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Duc d'URSEL, Président ; le Vicomte de NAMUR d'ELZÉE, le Comte de MÉRODE WESTERLOO, le Baron VAN CALOEN, DE VADDER, le Baron OSY, COGELS, TERCELIN et le Baron PAUL BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'Exposé des motifs explique dans quelles circonstances le Gouvernement a été amené à proposer la restitution totale d'un de ces cautionnements et la restitution partielle de l'autre.

Les Sociétés qui avaient été déclarées concessionnaires de ces lignes de chemin de fer n'ayant pas rempli leurs obligations furent déclarées déchues du droit de récupérer leurs cautionnements.

La première de ces lignes ayant été reconnue ne point réunir des conditions de viabilité et devant d'ailleurs enlever une partie des transports à des lignes actuellement existantes et qui ne sont pas en grande prospérité, le Gouvernement a cru pouvoir proposer à la Législature la restitution des 200,000 francs déposés à la Caisse des cautionnements par les demandeurs en concession en garantie de son exécution. Le Gouvernement a d'ailleurs renoncé à l'exécution de cette voie de communication.

Le Gouvernement propose la restitution des deux tiers du cautionnement en garantie de la seconde concession, par la raison que, s'il y a déchéance de la concession du sieur Pousset, il a fait procéder à une nouvelle adjudication des lignes qui en faisaient l'objet et qui sont presque terminées en ce moment.

Un membre a exprimé le regret que le Gouvernement n'ait pas sollicité la restitution complète de ce cautionnement.

(2)

La Chambre des Représentants a donné son approbation au Projet de loi par 60 voix contre 8 et une abstention.

Vos Commissions réunies, Messieurs, ont l'honneur, à l'unanimité des membres présents, de proposer au Sénat de lui faire un accueil favorable.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BETHUNE.

Le Président des Commissions,
Duc D'URSEL.